



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 février 2011
Français
Original : anglais

Vingt-deuxième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1938 (2010) du 15 septembre 2010, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2011 et m'a prié de lui rendre compte des progrès accomplis par rapport aux objectifs clefs énoncés dans mes rapports du 10 février 2009 (S/2009/86) et du 10 juin 2009 (S/2009/299), et en ce qui concerne la planification, en coopération avec le Gouvernement libérien, du transfert des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL aux autorités nationales, et de réviser les objectifs permettant de mesurer les progrès accomplis à cet égard. On trouvera dans le présent rapport les objectifs de transition qui m'ont été demandés et les principaux faits nouveaux survenus depuis mon rapport du 11 août 2010 (S/2010/429).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Au cours de la période considérée, l'évolution de la situation politique au Libéria a été dominée par les préparatifs des élections de 2011. En août 2010, le Parlement a adopté une résolution commune des deux chambres proposant des amendements aux dispositions de la Constitution de 1986 relatives aux élections. Ces amendements portent notamment sur un changement du système électoral de la majorité absolue à la majorité simple pour toutes les élections à l'exception de celle du président et du vice-président, le report des élections d'octobre à novembre, et la révision de la clause de résidence pour les candidats à la présidence et à la vice-présidence, la durée minimale de séjour requise passant de 10 années à 5 années consécutives immédiatement avant les élections. La Constitution veut que les amendements soient ratifiés par un référendum tenu au moins un an après la décision du Parlement. Après maintes discussions sur la faisabilité de la tenue de cette consultation avant les élections de 2011, la Commission électorale nationale a décidé de fixer le référendum au 23 août 2011, de sorte que tout amendement proposé puisse s'appliquer au processus électoral en cours.

** Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (28 mars 2011).



3. En attendant, les partis politiques ont continué de se positionner stratégiquement pour les élections. Le Parti de l'unité (Unity Party), la formation politique de la Présidente, a achevé sa fusion avec le Parti libérien pour l'action (Liberia Action Party) et le Parti libérien de l'unification (Liberia Unification Party), et a, en octobre, désigné officiellement la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf comme sa candidate. Les partis de l'opposition ont, mais non sans mal, continué eux aussi d'envisager des fusions et des coalitions pour améliorer leurs chances de proposer une opposition crédible au pouvoir en place. En octobre, le Congrès pour le changement démocratique [Congress for Democratic Change (CDC)] a annoncé qu'il essaierait de fusionner avec le Parti de la liberté (Liberty Party), abandonnant la Coalition pour le changement démocratique (Coalition for Democratic Change), une coalition composée de quatre partis à laquelle il avait envisagé d'adhérer, mais les dirigeants du parti n'ayant pas pu s'entendre sur les conditions de la fusion, les négociations n'ont pu aboutir. Une autre alliance de l'opposition, la Coalition démocratique nationale [National Democratic Coalition (NDC)] a vu le jour; elle est composée de quelques membres influents du CDC, du Parti patriotique national (National Patriotic Party) et d'un certain nombre de petits partis. Après le commencement de l'inscription des électeurs sur les listes électorales, la NDC a saisi la Cour suprême pour faire interrompre le processus au motif qu'une disposition de la Constitution voulant que les circonscriptions électorales soient délimitées avant que ne commence l'inscription sur les listes électorales n'avait pas été respectée. On ne sait pas encore si la Cour fera droit à cette demande.

4. La Commission électorale nationale a certifié trois nouveaux partis politiques, à savoir l'Union nationale pour le progrès démocratique (National Union for Democratic Progress), le Mouvement pour le changement progressif (Movement for Progressive Change) et le Parti du congrès originel (Original Congress Party), portant ainsi à 20 le nombre de partis certifiés; deux partis additionnels sont en train de l'être. Le Comité consultatif interpartis (Inter-Party Consultative Committee) s'est réuni mensuellement pour parvenir à une compréhension commune des questions électorales, et a établi un code de conduite révisé à l'intention de tous les partis politiques, lequel a été signé jusqu'ici par 17 partis politiques, ce qui témoigne de leur attachement à la tenue d'élections pacifiques. La Présidente Johnson-Sirleaf a engagé des négociations bilatérales avec des dirigeants influents de l'opposition, dans le cadre de mesures de confiance visant à faciliter la tenue d'élections pacifiques.

5. Le 13 novembre, la Présidente Johnson-Sirleaf a demandé aux membres de son gouvernement d'observer un congé administratif, expliquant que son administration entrant dans une période critique, elle voulait évaluer leurs performances avant de les rétablir dans leurs fonctions. Elle a remanié son gouvernement en décembre, rétablissant dans leurs fonctions 14 ministres sur 22, en réaffectant un et nommant de nouveaux ministres au Ministère des affaires étrangères, au Ministère des terres, des mines et de l'énergie, au Ministère des postes et télécommunications et au Ministère des transports, ainsi qu'un nouveau Président de la Commission nationale des investissements. La décision de la Présidente a suscité des réactions diverses des partis de l'opposition et du public.

6. Des progrès limités ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Dans le deuxième rapport périodique trimestriel sur l'application de ces recommandations, qu'elle a présenté au Parlement en août, la Présidente Johnson-Sirleaf a proposé de confier

des tâches à divers organes mais n'a pas vraiment donné de précisions sur la façon dont se ferait cette mise en œuvre. Après un retard considérable, le Sénat a confirmé en septembre les nominations des membres de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. La loi relative à la Commission Vérité et réconciliation attribuée à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, outre son mandat en matière de droits de l'homme, un rôle essentiel de suivi de l'application des recommandations susmentionnées. La Présidente a chargé la Commission nationale indépendante des droits de l'homme d'élaborer un plan de campagne pour la mise en œuvre et elle a, dans son troisième rapport trimestriel daté du 14 janvier 2011, énoncé les propositions de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Celles-ci mettaient l'accent sur les consultations permettant de dresser un plan de campagne pour la réconciliation nationale; le lancement de discussions sous la « hutte à palabres », mécanisme qui permettrait aux criminels de demander publiquement pardon; une étude qui déboucherait sur une stratégie de réparations. Parallèlement, le 21 janvier, la Cour suprême a statué en faveur d'un requérant pour lequel la Commission Vérité et réconciliation avait recommandé une sanction publique et 30 ans de non-participation à la vie publique, qui a fait valoir que cette recommandation n'était pas conforme au droit à une procédure régulière.

B. Situation en matière de sécurité

7. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité au Libéria est restée stable mais fragile. Des différends au sujet de l'accès à la terre et aux ressources, ainsi que des tensions ethniques ont continué de poser de sérieux problèmes. Le taux de chômage élevé, qui limite gravement les moyens de subsistance pour les ex-combattants et les jeunes à risque, dont un grand nombre se tournent vers des activités illicites, crée également des problèmes de sécurité. Les divisions ethno-religieuses de longue date constituent aussi un sujet de préoccupation, en particulier dans le comté de Lofa où la violence a éclaté en décembre entre deux communautés à Zorzor, suite à l'invitation adressée à un guérisseur d'exercer son art dans les communautés.

8. Les différends liés au développement de concessions et à des questions foncières ont été des sources de menaces potentielles. En septembre, un conflit du travail à la plantation d'hévéas de la Liberia Agriculture Company dans le comté de Grand Bassa a dégénéré en émeutes auxquelles ont pris part plus de 2 000 personnes. Le 16 septembre, les membres de la communauté à la Maryland Oil Palm Plantation dans le comté de Maryland ont organisé une manifestation pour protester contre la reprise de la plantation par une société basée en Côte d'Ivoire, tandis que le 25 novembre, d'anciens ouvriers de la Cavalla Rubber Corporation, toujours dans le comté de Maryland, ont manifesté pour réclamer des indemnités de licenciement pour cause économique. Le 2 septembre, des ouvriers d'une plantation d'hévéas dans le comté de Margibi ont été attaqués par des membres d'un village voisin à cause de la vente d'un terrain, incident qui a fait de nombreux blessés.

9. Des incidents de sécurité liés aux préparatifs des élections se sont produits, témoignant du risque que des incidents mineurs dégénèrent rapidement dans un contexte électoral hautement tendu. Le 28 décembre, dans le comté de Grand Kru, des jeunes ont manifesté dans une école locale où des responsables de la Commission électorale nationale organisaient une formation, faisant valoir que des

irrégularités avaient été commises au stade du recrutement des fonctionnaires chargés des listes électorales. Le 31 décembre, des membres du parti politique CDC ont eu recours à la violence au cours d'une marche à Monrovia, lapidant les véhicules de police lorsque des agents ont tenté de réorienter leur itinéraire.

10. Les autorités continuent d'avoir du mal à maintenir l'ordre, des viols et des vols à main armée étant fréquemment signalés, ainsi que des émeutes et des problèmes liés à la drogue. Des incidents mettant en jeu des armes à feu sont de plus en plus nombreux. Les saisies d'armes artisanales à barillet unique en provenance de la Guinée sont en hausse. En l'absence d'une législation sur le contrôle des armes, la Présidente a signé, le 26 octobre, un décret portant interdiction de l'usage des armes à feu par les particuliers, à l'exclusion des fusils de chasse. Les émeutes ont continué d'être un sujet de préoccupation, quatre incidents s'étant produits en septembre et octobre contre des agents de police, et en décembre la MINUL ayant dû intervenir pour empêcher des émeutiers de mettre le feu à un dépôt de police.

C. Situation économique

11. La reprise après la crise économique mondiale s'est poursuivie et l'on s'attend à ce que le taux de croissance, qui était de 4,6 % en 2009, passe à 6,3 % en 2010, sous l'impulsion du secteur agricole, du secteur minier et du secteur du bâtiment, ainsi que de la reprise des cours mondiaux des produits de base. Selon les projections, la croissance en 2011 devrait être de 8,8 %, traduisant une plus grande expansion attendue de ce secteur.

12. La cinquième revue de la Facilité élargie de crédit du FMI a été achevée en décembre, et en 2010, la dette publique extérieure, qui était de 1,67 milliard de dollars a été réduite à un montant estimé à 87,1 millions de dollars. En septembre, le Parlement a adopté le budget national d'un montant de 369 millions de dollars pour l'exercice 2010/11. L'appui budgétaire direct a augmenté, s'élevant au total à 58,5 millions de dollars au cours de l'exercice en cours. Le Ministère des finances a commencé à publier les rapports et les chiffres trimestriels de l'aide fournie par les donateurs, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

13. L'inflation, qui était de 7,6 % en 2009, devrait se stabiliser à 7,2 % en 2010. Le chômage et le sous-emploi demeurent des sujets de préoccupation majeure, la plupart des moyens de subsistance se trouvant dans le secteur non structuré. En septembre, la Banque mondiale a lancé un projet triennal doté d'un budget de 16 millions de dollars pour créer 45 000 emplois à court terme et assurer une formation professionnelle pratique à 4 000 jeunes. Le Gouvernement libérien a signé cinq concessions de minerais de fer, d'une valeur d'investissement estimée à 10 milliards de dollars, qui devraient créer quelque 13 000 emplois et améliorer l'infrastructure rurale. La première expédition de minerais devrait avoir lieu en 2011, mais l'intégralité des investissements et la création d'emplois se feront sur 25 ans. De même, l'exploration de pétrole au large des côtes libériennes devrait bientôt commencer. En septembre, le Parlement a approuvé un accord avec Chevron Corporation portant sur 9 600 kilomètres carrés.

14. En octobre, le Gouvernement a organisé à Buchanan (comté de Grand Bassa) sa retraite annuelle consacrée à l'examen de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté afin de faire le point des progrès accomplis, établir une priorité des

interventions et élaborer des stratégies pour maximiser les résultats qui seront obtenus à la date d'expiration de la Stratégie, qui a été reportée de juin à décembre 2011. Pendant la retraite, chaque ministère s'est engagé à élaborer des plans d'action de 90 jours pour la période restant à couvrir.

D. Aspects régionaux

15. L'achèvement de la transition politique en Guinée pendant la période a considérablement réduit les tensions le long de la frontière libérienne avec ce pays. Le Gouvernement libérien et la MINUL ont continué de mener des opérations frontalières communes avec les Gouvernements guinéen et sierra-léonais.

16. L'évolution de la situation relative à l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire représente une grave menace pour la sécurité de l'ensemble de la sous-région, en particulier du Libéria, et est suivie de très près. Le Libéria a accueilli la plupart des réfugiés ivoiriens, qui ont été absorbés de manière pacifique. En réponse aux allégations faisant état de mercenaires libériens opérant en Côte d'Ivoire, la Présidente Johnson-Sirleaf a fait deux déclarations publiques en décembre interdisant aux ressortissants libériens de participer à la crise. Toutefois, il est fait état de nouveaux recrutements de combattants en provenance de l'autre côté de la frontière libérienne. Le Gouvernement et la MINUL ont renforcé leurs patrouilles et leur présence le long de la frontière ivoirienne afin de surveiller les activités de recrutement et le retour éventuel de quelque 2 000 ex-combattants libériens associés à des milices ivoiriennes, qui étaient restés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire à l'issue du conflit libérien.

17. Le Libéria est toujours vulnérable au trafic de drogues et les forces de l'ordre libériennes découvrent régulièrement de petites quantités de cocaïne et d'héroïne. La production intérieure de marijuana était apparemment supérieure à la consommation, ce qui porte à croire à l'existence éventuelle d'un trafic transfrontière. Dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, le Gouvernement a signé une proposition de projet en novembre pour la création d'un groupe de la criminalité transnationale chargé de s'attaquer aux problèmes de la criminalité organisée et du trafic de drogues

E. Situation humanitaire

18. Le flux continu de réfugiés ivoiriens depuis novembre, principalement dans le comté de Nimba, mais également dans les comtés de Grand Gedeh et de Maryland, pose de grandes difficultés pour les réfugiés eux-mêmes comme pour les communautés frontalières qui les accueillent. Au 1^{er} février 2011, 36 318 réfugiés ivoiriens étaient enregistrés au Libéria par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). La construction d'un camp de réfugiés dans le comté de Nimba est en cours, et un deuxième camp est au stade de la planification. Le plan d'urgence interinstitutions a été lancé à la mi-décembre pour permettre de faire face de façon globale à un flux potentiel de 50 000 réfugiés. Un plan d'action humanitaire pour le Libéria, sollicitant 55 millions de dollars, a été lancé en janvier. Le HCR, œuvrant en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, gère le flux de réfugiés arrivant au Libéria et aide les autorités nationales à surveiller les mouvements de population le long des frontières. L'équipe de pays humanitaire a

également discuté de l'incidence de ce flux de réfugiés sur les communautés d'accueil au cas où il se poursuivrait au rythme actuel.

III. Mise en œuvre du mandat

A. Réforme du secteur de la sécurité

Stratégie et dispositif de sécurité nationale

19. La retraite consacrée à l'examen de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté qui s'est tenue en octobre (voir par. 14 du rapport) a permis de définir un certain nombre de besoins essentiels non encore satisfaits en matière de réforme du secteur de la sécurité, et de leur accorder une attention particulière, notamment ceux concernant l'infrastructure, la logistique et la mobilité. Dans l'ensemble, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des plans stratégiques des divers services de sécurité, bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour achever la mise en œuvre de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité, qui dépend en grande partie de l'appui des donateurs. Certes, il y a eu une augmentation de certaines allocations destinées au secteur de la sécurité dans le budget national de 2010-2011, mais les services de sécurité ne reçoivent toujours pas suffisamment de ressources pour assurer progressivement leur croissance et leur développement.

20. On s'accorde de plus en plus à penser que les questions relatives à l'état de droit, en particulier la mise en place d'un système efficace de justice pénale, doivent être abordées sous tous leurs aspects, y compris dans le contexte de la réforme du secteur de la sécurité. Le Gouvernement libérien et l'ONU élaborent un programme commun justice et sécurité qui permettra en partie de s'attaquer à ce problème, tout comme l'accent que met la Commission de consolidation de la paix sur la décentralisation de la prestation des services de sécurité et de justice.

21. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place des conseils de sécurité de comté, qui sont désormais installés dans quatre comtés. Cette mise en place se poursuivra dans d'autres comtés quand les ressources nécessaires seront disponibles. Toutefois, le projet de loi sur la réforme de la sécurité et les renseignements est toujours en attente d'examen au Parlement. Un groupe de travail technique conjoint du Gouvernement libérien et de l'ONU a actualisé le projet de législation de 2006 sur le contrôle des armes, qui sera bientôt soumis au Parlement.

Forces armées du Libéria

22. Cinquante conseillers militaires des États-Unis d'Amérique ont continué d'aider les forces armées du Libéria à constituer une force professionnelle compétente, notamment à former le personnel militaire à assumer de plus grandes responsabilités en matière de commandement, à améliorer les relations opérationnelles avec la Police nationale libérienne et à adapter le budget aux besoins de leur mission. Actuellement, l'armée met en œuvre un plan de formation annuel de six cycles de formation qui a jusqu'ici été axé sur les compétences individuelles de base, la formation à des domaines de spécialisation professionnelle et la formation collective de petites unités. La MINUL a dispensé à la nouvelle armée une formation dans les domaines de la médecine préventive, des opérations radio, de

l'identification et de la signalisation des engins non explosés, de la coopération militaire et dans d'autres domaines.

23. On prévoit que la nouvelle armée sera pleinement opérationnelle d'ici à mi-2012. Il reste toutefois des obstacles à franchir pour respecter ce calendrier, notamment des retards dans l'approbation de la stratégie de défense nationale et les incertitudes croissantes au sujet de l'orientation stratégique future de l'armée et du rôle qu'elle sera amenée à jouer. En raison de l'insuffisance des allocations budgétaires, l'armée a également du mal à entretenir son infrastructure, sa logistique et ses équipements, ou à acquérir du nouveau matériel. La planification se poursuit pour que l'armée effectue des opérations conjointes avec la MINUL, qui permettront de renforcer la confiance au sein des forces armées et de la population. Des écarts de conduite de membres de la nouvelle armée ont continué de susciter des préoccupations. Le 25 décembre, deux soldats ont été arrêtés pour avoir attaqué des agents de police et, en janvier, il y a eu trois incidents séparés au cours desquels des soldats ont attaqué la police et volé du matériel, notamment un incident au cours duquel huit soldats sont entrés par effraction dans un commissariat de police à Monrovia et ont volé des uniformes.

24. La mise en place d'une petite garde côtière se poursuit avec l'appui des États-Unis d'Amérique. En janvier, la garde côtière a bénéficié d'une formation spécialisée au maniement des équipements. Deux des quatre bateaux prévus ont été acquis et l'ensemble de la formation devrait s'achever mi-2012.

Police nationale libérienne

25. Le développement de la Police nationale libérienne s'est poursuivi, l'accent étant mis sur la formation et l'équipement du Groupe d'appui de la Police qui est armé. Il est essentiel d'assurer le développement du Groupe d'appui et son déploiement dans l'ensemble du pays, en particulier pour sécuriser les élections et pour faire en sorte que les autorités libériennes puissent assumer ultérieurement les responsabilités de la MINUL en matière de sécurité. Les membres de la première promotion de la série de formation en cours ont obtenu leur diplôme en octobre, ce qui a porté la force opérationnelle du Groupe d'appui à 306 agents, dont 19 femmes, l'objectif total pour 2011 étant de 1 000 agents. La deuxième promotion, qui est actuellement en formation, comprend 129 agents, dont 5 femmes. En janvier 2011, le personnel des unités spécialisées de la police, dont le Groupe d'intervention d'urgence (groupe d'intervention spécialisé de 344 agents), a bénéficié d'incitations salariales, ce qui pourrait susciter l'intérêt d'un plus grand nombre de candidats. Toutefois, l'achat du matériel de base a continué d'accuser du retard par rapport à la formation, ce qui fait que les nouveaux diplômés ne disposent pas des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions.

26. Des progrès institutionnels ont été accomplis conformément au plan stratégique de la Police nationale libérienne. Grâce à l'aide bilatérale et aux projets à effet rapide de la MINUL, la construction et la remise en état de commissariats et de camps de police se sont poursuivies; 21 projets ont été achevés, de même que la construction d'un quartier général régional. En octobre, le Ministère de l'éducation a délivré un permis permanent à l'École nationale de police, première étape vers la reconnaissance de cet établissement comme la principale institution de formation des services de sécurité. La Section de la protection des femmes et des enfants, au sein des services de police, a mis au point des protocoles pour donner suite aux

plaintes formulées au sujet des enfants portés disparus. Toutefois, la police continue de manquer de capacités dans les domaines vitaux de l'administration, de la logistique, de la mobilité, des finances et des relations avec les populations. Cela étant, une augmentation a été enregistrée dans le nombre d'enquêtes sur les allégations de crimes ou de corruption portées contre des agents de police.

27. En septembre, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation a officiellement lancé son plan stratégique, définissant les priorités en matière de réforme et ses besoins en matière de développement. Toutefois, la mise en œuvre de ce plan continue de dépendre en grande partie de l'appui des donateurs. Le Bureau devient un acteur important dans le secteur de la sécurité, compte tenu en particulier de la situation le long de la frontière du Libéria avec la Côte d'Ivoire et de la nécessité de renforcer l'administration de la frontière de manière à réduire les trafics. Si les services de l'immigration et de la police ont coopéré efficacement pour surveiller la frontière avec la Côte d'Ivoire, notamment en organisant des patrouilles conjointes, les opérations ont prouvé que les deux entités dépendaient de la MINUL pour la mobilité et les communications.

28. La Commission de consolidation de la paix finance un projet de création à travers le pays de cinq pôles régionaux pour la sécurité et la justice, qui comprendront du personnel de police et de l'immigration. Les services de police et les services de l'immigration ont tous les deux dans leur organigramme des centres administratifs et opérationnels régionaux qui n'ont jamais été rendus opérationnels. Les pôles aideront à mettre en œuvre ce processus, ce qui sera particulièrement utile pour que la police puisse étendre efficacement son commandement, son contrôle et sa capacité opérationnelle au-delà de Monrovia.

B. Renforcement des institutions judiciaires, juridiques et carcérales

29. Le caractère limité des ressources humaines, des infrastructures et des équipements dans les secteurs judiciaire, juridique et carcéral a continué d'entraver l'administration de la justice. Le Gouvernement s'est dit conscient de la persistance de ces problèmes au cours de la retraite qu'il a consacrée à l'examen de la stratégie pour la réduction de la pauvreté. La Commission de consolidation de la paix en a fait une priorité comme il est indiqué plus loin, au paragraphe 66.

30. Le Ministère de la justice et la Commission de la réforme législative ont joué un rôle moteur s'agissant de la suite donnée à la Conférence nationale sur l'accès à la justice qui s'était tenue en avril 2010, et envisagent de mener au début de 2011 des consultations à l'échelle nationale dont les résultats seront également pris en compte pour élaborer des politiques d'harmonisation des systèmes juridiques formel et coutumier. L'accès à la justice demeure toutefois particulièrement difficile, le système de justice pénale ne disposant pas de ressources suffisantes et d'un personnel qualifié. De ce fait, le nombre d'affaires en souffrance reste extrêmement élevé et 81 % de la population carcérale sont des personnes en détention provisoire. Des lois archaïques, telles que celle qui limite la juridiction des tribunaux d'instance, ont contribué aux retards.

31. On a certes enregistré une réduction de 3 % des détentions provisoires au cours de la période, mais les lacunes en matière d'enquête et de poursuite ont entraîné la libération de détenus pour vice de procédure. Le Gouvernement prend des mesures

pour remédier à ces lacunes à l'échelle du système, y compris un projet pilote de gestion des dossiers qui devrait commencer début 2011. Parallèlement, la Commission de la réforme législative a procédé à l'examen d'un certain nombre de lois clefs. Des programmes de réorientation sont également mis au point comme solution de rechange à l'incarcération, et des agents de probation nouvellement formés seront déployés début 2011. L'Institut de formation judiciaire (Judicial Institute) a continué de progresser régulièrement et organise souvent à présent une formation pour les juges de première instance, les procureurs et les avocats commis au titre de l'aide publique.

32. L'action visant à améliorer les mesures de prévention, d'intervention et de gestion des actes de violence sexuelle et sexuelle a été poursuivie, notamment par l'intermédiaire du programme éponyme commun de l'ONU et du Gouvernement libérien. Toutefois, le système de justice pénale a eu du mal à faire face efficacement à ces formes de violence. Le groupe spécialisé dans la poursuite des actes de violence sexuelle a dû demander au tribunal d'acquitter pour insuffisance de preuves un grand nombre de personnes accusées de viol.

33. La sécurité dans les établissements pénitentiaires a continué de poser des problèmes en raison de la faiblesse des infrastructures et des capacités ainsi que du manque de personnel, situation aggravée par le faible moral du personnel et le taux élevé d'absentéisme liés aux retards dans le paiement des salaires. Au cours de la période considérée, il y a eu 10 évasions de 24 détenus au total et des troubles ont été signalés dans des prisons à Monrovia, Gbarnga, Kakata et Buchanan, qui ont nécessité l'intervention du Groupe d'appui de la Police, auquel la MINUL a prêté son concours. À chaque fois, le calme n'a été rétabli qu'après que l'on ait donné aux détenus l'assurance que leurs exigences seraient prises en compte, notamment la fourniture de soins médicaux ou la fin des détentions provisoires prolongées. Dans le cadre de son plan stratégique, le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion a lancé un certain nombre de projets, notamment de formation à l'agriculture et à l'acquisition d'autres compétences. Il est également devenu plus autonome vis-à-vis de la communauté internationale pour l'alimentation des détenus.

C. Droits de l'homme

34. Le Gouvernement libérien a poursuivi son action en vue d'améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme. Comme il est indiqué au paragraphe 6, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a été mise en place, ce qui constitue une évolution importante compte tenu de la responsabilité dont elle est chargée en tant qu'institution accessible au public pour répondre aux plaintes et violations concernant les droits de l'homme. Afin de remédier au problème des enfants placés en institution, le Gouvernement a pris des mesures pour « désinstitutionnaliser » les enfants et les confier à leur parent le plus proche, fermer certaines institutions ne répondant pas aux normes et accréditer les établissements de prise en charge institutionnelle et surveiller leur fonctionnement.

35. Les problèmes demeurent dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne l'institutionnalisation des normes et principes relatifs aux droits de l'homme. Le Comité directeur du plan d'action national sur les droits de l'homme a fait quelques progrès mais a accordé la priorité aux préparatifs de l'examen périodique universel pour le Libéria, qui a eu lieu en novembre. Au cours de cet

examen, le Conseil des droits de l'homme a formulé 113 recommandations, dont 72 ont été appuyées par le Gouvernement. La réponse du Gouvernement aux recommandations restantes, dont celles relatives à la peine de mort, à l'ordalie et aux mutilations génitales féminines, ainsi que les questions ayant trait à l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation ont été reportées à la réunion du Conseil en mars 2011.

D. Renforcement de l'autorité de l'État

36. Des progrès ont été accomplis en matière de renforcement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, mais le Gouvernement a encore du mal à fournir des services en dehors de Monrovia, en raison des problèmes logistiques qu'il continue de rencontrer et de l'insuffisance des budgets opérationnels. Les autorités locales, à l'exception de celles des comtés du sud-est (difficiles d'accès), sont de plus en plus autonomes vis-à-vis de la MINUL pour la mobilité et la communication. Des améliorations ont également été enregistrées dans le versement des salaires en temps voulu et l'amélioration de la présence des responsables de l'administration. La mise en place des comités directeurs de développement – qui sont les mécanismes de mise en œuvre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté au niveau des comtés – n'étant pas encore tout à fait achevée, de graves problèmes ont continué de se poser pour ce qui est de la participation, souvent irrégulière, aux réunions de coordination, de la qualité des rapports établis et des données communiquées, ainsi que de l'existence de mécanismes de contrôle efficaces. Parallèlement, l'absence de directives et de mesures appropriées pour lutter contre l'abus de biens sociaux, notamment le détournement de fonds de développement des comtés, a continué de miner la confiance dans les autorités locales.

37. Le développement des infrastructures, en particulier des routes, reste essentiel à l'extension de l'autorité de l'État et à la revitalisation économique des zones rurales. La MINUL a continué d'assurer la réfection de tronçons de routes primaires et secondaires pour ses opérations, et des travaux d'entretien ponctuels sont effectués avec un financement de la Banque mondiale, qui finance également la remise en état de grands axes routiers et ponts. Le 7 janvier, le Ministre des travaux publics a lancé un projet financé par la Banque africaine de développement pour la remise en état de la route reliant les comtés de River Gee et de Maryland, qui rattache le sud-est au reste du Libéria.

E. Gouvernance

38. Malgré les efforts accomplis en ce qui concerne le renforcement de la réforme de la gouvernance et les contrôles en la matière, les goulets d'étranglement d'ordre juridique dans la poursuite des affaires de corruption ont continué d'entraver l'efficacité de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de lutte contre la corruption. En octobre, la Présidente Johnson-Sirleaf a recommandé que des mesures punitives soient prises à l'encontre de plusieurs personnalités, dont un sénateur encore en exercice et un ancien ministre de l'intérieur, du fait de leur participation présumée à une affaire de vente frauduleuse de crédits de carbone. Le Ministre de la justice doit encore donner suite à cette recommandation et aucune personnalité du régime actuel n'a encore été mise en examen, ce qui renforce le

sentiment au sein de la population que le Gouvernement ne s'attaque pas vraiment au problème de la corruption.

39. Il y a également eu des difficultés à donner suite aux résultats de l'audit des fonds de développement des comtés effectué par la Commission générale de vérification, fonds que la Présidente avait gelés en août, suite aux allégations de malversations. Il est encore difficile d'engager des poursuites contre des fonctionnaires de l'administration se rendant coupables de malversation, et le projet de loi sur le code de conduite des agents de la fonction publique, qui élargirait le champ des actes illégaux, est toujours en instance au Parlement.

40. La Commission libérienne de lutte contre la corruption a continué d'améliorer sa capacité opérationnelle et a mené des activités de sensibilisation dans l'ensemble du pays. La Présidente a proposé d'élargir le rôle la Commission pour lui donner des pouvoirs de poursuite judiciaire, ce qui pourrait accélérer le processus.

41. La Commission de la réforme législative et la Commission foncière sont toutes les deux devenues opérationnelles; cette dernière met déjà en place son secrétariat, mobilise des fonds et élabore un programme de réforme et une stratégie de communications sur cinq ans, dont la mise en œuvre risque toutefois d'être ralentie par des problèmes de ressources et de coordination avec les organismes chargés de l'administration foncière. Pour sa part, le Groupe de travail sur la révision de la Constitution est resté inactif, en raison du manque de ressources budgétaires. L'Initiative de transparence des industries extractives a permis d'accroître la transparence financière dans les secteurs minier, forestier, agricole et pétrolier. La majorité des rapports sur les versements effectués par les sociétés et les comptes de recettes vérifiés en vue de l'élaboration du troisième état de rapprochement ont été présentés.

42. La fonction publique pléthorique demeure un problème pour le Gouvernement, qui examine les registres des fonctionnaires pour éliminer les « agents fantômes ». Le Parlement a continué d'avoir du mal à s'acquitter de ses fonctions de représentation, de législation et de contrôle. Dans son rapport trimestriel intitulé Legislative Report Card, un des outils de contrôle dont dispose la société civile, le Liberian Democratic Institute a indiqué que les projets de loi concernant les concessions et autres questions économiques sont traités plus rapidement que les autres et a recommandé aux parlementaires d'axer davantage leurs efforts sur les lois qui profitent à la population.

43. En septembre, la Commission de la gouvernance et le Ministère de la planification et des affaires économiques ont présenté un document de réflexion sur la vision nationale intitulé : « Liberia Rising 2030 ». Ce document, qui pourrait se substituer à la stratégie de réduction de la pauvreté, cherche à consolider la bonne gouvernance et à bâtir une identité nationale réconciliée et unifiée, grâce à la citoyenneté et à la décentralisation, tout en appuyant la croissance économique et le développement à long terme. Depuis septembre, le Conseil des ministres a approuvé un plan de campagne pour la formulation de la vision, y compris la planification pour les consultations nationales. Un secrétariat a été créé au sein du Ministère de la planification et des affaires économiques, et la Présidente Johnson-Sirleaf devrait nommer un comité directeur au début de 2011 pour orienter le processus.

F. Gestion des ressources naturelles

44. Les progrès réalisés en ce qui concerne le contrôle des activités d'extraction et du commerce de diamants ont été limités. La mise en œuvre du plan adopté par l'Équipe présidentielle pour le diamant comme suite aux recommandations faites par les membres de la mission d'études effectuée au titre du Processus de Kimberley et le Groupe d'experts sur le Libéria (voir S/2009/640) a été retardée, à cause de la faible volonté politique des hauts fonctionnaires concernés. On attend toujours que la Présidente approuve la proposition tendant à convertir l'équipe pour le diamant en un comité de supervision des minéraux précieux. Par ailleurs, des problèmes continuent de se poser pour mettre en application la législation sur les ressources minières et lutter contre les pratiques illégales, même si de nouveaux petits exploitants ont été enregistrés, le nombre de licences d'extraction étant passé de 300 en décembre 2009 à 470 en décembre 2010. On s'efforce actuellement de mener à bien l'enquête sur les licences d'exploration et d'extraction afin de compléter la base de données du Système de gestion de l'information tirée du cadastre minier et d'établir une réglementation à cet égard.

45. Le développement de l'exploitation forestière à des fins commerciales s'est poursuivi. On compte que ce secteur d'activité rapportera environ 15 millions de dollars de recettes publiques au cours du présent exercice. Treize compagnies forestières exploitent actuellement un million d'hectares répartis sur 11 comtés. Le Libéria et la Commission européenne ont conclu la quatrième série de négociations sur un accord de partenariat volontaire, aux termes duquel seul le bois exploité légalement pourra être exporté vers l'Europe. Par ailleurs, l'Office des forêts (Forestry Development Authority) a mené à bien des consultations au niveau national en vue de l'adoption d'une réglementation donnant effet à la loi sur les droits communautaires (*Community Rights Law*). Si le Libéria tire profit des partenariats établis pour élaborer des stratégies de gestion forestière appropriées apportant des avantages aux populations sylvoicoles, certaines collectivités locales se plaignent de ne pas récolter les bénéfices devant découler des accords sociaux signés avec les compagnies forestières et ont adressé une demande au Parlement pour qu'il revoie ces accords et porte de 30 % à 60 % la part des redevances qui est reversée aux populations locales.

46. En septembre, le Gouvernement a signé un contrat de concession d'une valeur de 1,6 milliard de dollars pour la mise en place de plantations de palmiers à huile et la construction d'usines dans les comtés de Grand Kru, Maryland, River Cess, River Gee et Sinoe. S'il est vrai que ces contrats créent quelques emplois dans le secteur structuré, il reste que les cadres juridiques et réglementaires doivent être améliorés, tout comme la supervision de leur application, pour lutter plus efficacement contre les conflits qui se font jour dans le domaine du travail, de la terre et au niveau social.

47. Durant la période considérée, les responsables locaux et le personnel chargé de la sécurité se sont employés à chasser les occupants illégaux du parc national de Sapo, où il a été signalé que des milliers d'entre eux se livraient à l'extraction illégale d'or, à la chasse ou à l'abattage d'arbres. S'il apparaît que la plupart des camps sont à présent vides, on estime que beaucoup d'anciens occupants se sont installés à proximité du parc, où il existe peu d'autres moyens de subsistance, ce qui pourrait compromettre la pérennité de l'action engagée.

G. Préparation des élections

48. La plupart des parties prenantes ont salué la décision d'organiser un référendum national en août en vue de modifier trois dispositions de la Constitution se rapportant aux élections. L'organisation d'un référendum en plein milieu de la saison des pluies présentera certes des problèmes logistiques de taille mais, si elles sont approuvées, ces modifications pourraient faciliter non seulement le processus électoral actuel mais également les élections qui seront organisées à l'avenir.

49. L'inscription des électeurs est un critère important pour évaluer la capacité de la Commission électorale nationale et des autres institutions nationales d'organiser une opération d'envergure à l'échelle nationale. La Commission a mis en place 1 780 centres d'inscription, dispensé une formation aux agents électoraux, distribué du matériel et organisé des cours d'instruction civique en collaboration avec les organisations de la société civile. La Police nationale a assuré la sécurité lors de cette opération et s'est employée avec la Commission à déterminer les besoins à cet égard pendant toute la période électorale, notamment en matière de personnel, de mobilité et de déploiement. L'inscription des électeurs a commencé comme prévu le 10 janvier, aucun incident majeur de sécurité n'ayant été signalé à part quelques petits problèmes, notamment l'ouverture tardive de certains centres établis dans des régions isolées et des problèmes logistiques de moindre importance. Afin de remédier à ces difficultés, la Commission a prolongé la période d'inscription du 6 février, qui était la date initiale de clôture de cette opération, au 12 février.

50. Une équipe de travail chargée de coordonner l'ensemble de l'aide apportée par les organismes des Nations Unies au processus électoral a été créée. La MINUL a offert un appui logistique pour faciliter la fourniture de matériel dans les endroits isolés et aidé la Police nationale à élaborer un plan d'intervention intégré sur la sécurité. Le système des Nations Unies et d'autres partenaires collaborent aussi étroitement avec la Commission électorale nationale à l'élaboration de mesures visant à encourager les femmes à participer au processus électoral.

51. Les donateurs ont accepté de financer l'ensemble du budget électoral, soit 46 millions de dollars, qui doivent couvrir les opérations électorales, les frais de personnel et les activités de renforcement des capacités. Le Gouvernement s'est engagé à verser 15 millions de dollars, 27 millions de dollars proviendront du fonds des donateurs géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et un donateur bilatéral a fourni 4 millions de dollars. Mais il manque 4 millions de dollars devant être couverts au moyen du fonds géré par le PNUD, et des efforts sont actuellement faits pour combler ce déficit. Entre-temps, les autorités libériennes s'attachent à trouver le financement nécessaire pour payer le personnel chargé de la sécurité lors des élections, soit un montant actuellement évalué à environ 700 000 dollars. Afin d'encourager une utilisation transparente et responsable de ces fonds, la Commission générale de vérification aide la Commission électorale nationale à mettre en place des systèmes de gestion budgétaire et financière.

H. Intégration du système des Nations Unies

52. Une réunion de haut niveau des représentants du Gouvernement et du système des Nations Unies ainsi que des principaux bailleurs de fonds a été organisée en

octobre pour le lancement officiel de l'initiative « Unis dans l'action » au Libéria. Un comité directeur conjoint, comprenant quatre représentants du Gouvernement et du système des Nations Unies, respectivement, et trois représentants de la communauté des donateurs, a été créé en vue d'orienter le processus de réforme. Ce comité sera coprésidé par le Ministre de la planification et des affaires économiques et mon Représentant spécial adjoint au relèvement et à la gouvernance, qui est également Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Libéria.

53. En décembre, les auteurs d'une étude indépendante du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont mis en avant le rôle joué par le PNUAD pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, tout en soulignant les limites dans son utilisation en tant qu'instrument de gestion et de coordination. Leurs recommandations aideront à orienter les réformes qui seront entreprises dans le cadre des plans établis au titre du PNUAD et de l'initiative « Unis dans l'action ».

IV. Questions intersectorielles

A. Information

54. Les organismes des Nations Unies ont collaboré étroitement avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires à l'organisation de la deuxième phase de la campagne nationale de lutte contre les viols, lancée en même temps que les « 16 jours de mobilisation contre la violence à l'égard des femmes ». Cette campagne vise à informer les populations locales sur la police de proximité et l'accès à des services d'aide, notamment les centres de protection des femmes et des enfants mis en place par la Police nationale. Par ailleurs, le Gouvernement et la MINUL ont organisé conjointement le concours annuel d'artistes amateurs « A Star Is Born ». La radio de la MINUL a lancé un nouveau programme de soutien au processus électoral, intitulé « Ballot Box », qui accorde une large place à l'instruction civique, et des campagnes d'information sur le VIH/sida, l'exploitation et la violence sexuelles et d'autres questions ont aussi été organisées.

B. Égalité des sexes

55. Avant la commémoration du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, des femmes libériennes se sont entretenues avec ma Représentante spéciale dans le cadre de l'examen à l'échelle du système des Nations Unies des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution, à l'occasion de la Journée mondiale portes ouvertes. Elles ont indiqué que la violence sexuelle, la consolidation de la paix et la réforme du secteur de la sécurité étaient des sujets d'intérêt importants pour les femmes du Libéria. Ces questions ont aussi été évoquées dans une déclaration de politique générale prononcée dans le cadre de l'examen global des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution.

C. VIH/sida

56. La MINUL a organisé des activités d'information et de prévention portant sur le VIH/sida et les infections transmises par voie sexuelle à l'intention des soldats de

la paix fraîchement déployés, offert des tests de dépistage volontaire du VIH, distribué des préservatifs, dispensé des soins préventifs et organisé une campagne visant à encourager les changements de comportement.

D. Déontologie et discipline

57. La MINUL a poursuivi ses efforts en vue d'assurer le respect de sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et de la violence sexuelles, en privilégiant les actions préventives, telles que les cours d'initiation et les séances de rafraîchissement des connaissances destinées à l'ensemble du personnel des Nations Unies, les contrôles ponctuels dans les établissements proscrits et les campagnes d'information sur l'exploitation et la violence sexuelles à l'intention des populations locales. Pendant la période considérée, 2 405 membres du personnel de la MINUL ont reçu une formation portant sur toutes les questions de déontologie et de discipline ainsi qu'une formation intégrée sur la politique de tolérance zéro, la gestion du stress et la sensibilisation au VIH/sida. La Mission a aussi organisé une formation à l'intention de 870 membres de villages situés à proximité d'installations de l'ONU afin de les sensibiliser et de les informer sur les mécanismes établis à l'échelon local pour dénoncer les manquements.

58. Pendant la période considérée, 21 allégations de manquements graves ont été signalées, dont 8 cas d'exploitation et de violences sexuelles, soit le même nombre que celui enregistré pour la période précédente. Le nombre de cas d'inconduite de moindre importance a baissé.

E. Sécurité et sûreté du personnel des Nations Unies

59. La criminalité a continué de représenter la principale menace contre la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, en particulier à Monrovia. Trois attaques à main armée visant des membres du personnel des Nations Unies ont été signalées pendant la période considérée, ainsi que 53 délits commis sans la menace d'une arme, dont des cambriolages et des voies de fait. Durant cette période, 1 fonctionnaire recruté sur le plan national, 6 soldats et 1 policier sont morts de maladie ou d'un accident.

V. Déploiement de la Mission

A. Composante militaire

60. L'effectif autorisé de la composante militaire de la MINUL est de 8 102 hommes, dont 7 952 sont stationnés au Libéria et 150 sont déployés au Tribunal spécial pour la Sierra Leone à Freetown. Le quartier général de la force est installé à Monrovia et six bataillons d'infanterie sont déployés dans deux secteurs, en plus de la force d'intervention rapide qui est de la taille d'un bataillon. Cet effectif compte 158 femmes.

61. Dans la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité le 28 décembre 2009 (S/2009/679), j'ai indiqué qu'il était nécessaire que la garde continue d'être déployée dans les installations du Tribunal pour sécuriser les

installations et le personnel restant, ainsi que les archives à caractère sensible. Ces derniers mois, le Tribunal a pris des dispositions en vue d'achever ses activités en Sierra Leone et de transférer ses archives à La Haye en décembre. Avant ce transfert, le 13 octobre 2010, le Greffier du Tribunal a informé le Secrétariat de l'ONU qu'à la suite du déménagement des archives et de la nouvelle réduction du personnel recruté sur le plan international, le déploiement de la garde militaire dans le bâtiment abritant le Tribunal ne serait plus nécessaire après janvier ou février 2011. Compte tenu de la décision prise par le Tribunal et à l'issue de consultations avec les autorités sierra-léonaises, j'ai informé le Président du Conseil de sécurité, dans ma lettre datée du 11 février 2011 (S/2011/74), que des activités avaient été entreprises en vue de préparer le retrait de la garde militaire de la MINUL, qui s'achèvera au début de mars.

62. En application des résolutions 1609 (2005) et 1938 (2010) du Conseil de sécurité, la MINUL a fourni un renfort à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en redéployant, à titre temporaire, trois compagnies d'infanterie et une unité aérienne composée de deux hélicoptères de transport militaires, conformément aux résolutions 1951 (2010), 1962 (2010) et 1967 (2011).

B. Composante de police

63. Au 1^{er} février, sur un total autorisé de 1 375 personnes, les effectifs de la composante de police de la MINUL s'élevaient à 1 327 personnes, dont 472 conseillers pour les questions de police, 842 agents répartis dans sept unités de police constituées et 13 conseillers pour les questions d'immigration. Cet effectif compte 184 femmes. L'effectif autorisé comprend aussi 32 policiers spécialisés dans les questions pénitentiaires, sur lesquels 28, dont 4 femmes, sont actuellement déployés. Trois unités de police constituées sont déployées à Monrovia, et les quatre autres dans les comtés de Bong, Grand Bassa, Grand Gedeh et Lofa, respectivement.

64. Conformément à la résolution 1938 (2010) du Conseil de sécurité, la MINUL a continué d'aider à renforcer les capacités institutionnelles de la Police nationale, ce qui est nécessaire pour lui permettre d'atteindre un niveau soutenu d'efficacité opérationnelle. La composante de police de la Mission a aussi commencé à rechercher des conseillers techniques de haut niveau dont elle aura besoin pour poursuivre le renforcement des capacités institutionnelles de la police et de faire appel aux compétences civiles dans les domaines de l'administration, des communications, des enquêtes criminelles, des finances, des capacités institutionnelles, de la logistique, de la gestion des projets et de l'information.

VI. Commission de consolidation de la paix

65. En septembre, la formation libérienne de la Commission de consolidation de la paix a été constituée et le Représentant permanent du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies a été désigné pour la présider. En novembre, le Président de la formation s'est rendu au Libéria pour s'entretenir avec les principales parties prenantes et a participé, à Gbarnga, au lancement officiel d'un pôle régional pour la sécurité et la justice, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. Le 15 novembre, une déclaration d'engagement mutuel de la Commission de consolidation de la paix a été adoptée à Monrovia, avec la

participation de la Présidente, M^{me} Johnson-Sirleaf. Cette déclaration met l'accent sur des activités prioritaires d'appui au secteur de la sécurité, à l'état de droit et à la réconciliation nationale, qui sont des conditions essentielles pour consolider la paix au Libéria. Un plan d'action prioritaire pour le Libéria du Fonds pour la consolidation de la paix, établi sur la base de cette déclaration et portant sur trois ans, a été adopté en janvier 2011.

VII. Planification de la phase de transition

66. En septembre, le groupe de travail commun sur la transition, composé de représentants du Gouvernement et du système des Nations Unies, a élaboré un projet d'évaluation globale de la situation et des risques, qui décrit à grands traits la situation en matière de sécurité et fait un premier bilan des insuffisances en matière de capacités essentielles. Ce projet a été examiné en décembre par le groupe central chargé de la transition et le Conseil national de sécurité, qui a alors créé des groupes de travail chargés d'effectuer des analyses détaillées des lacunes rencontrées dans les domaines suivants : sécurité des frontières et aéroports, ordre public, sécurité des avoirs et des hautes personnalités, et logistique.

67. Ces groupes ont commencé à répartir toutes les tâches de la MINUL en trois catégories : tâches pouvant être déléguées à certains dispositifs nationaux en place; tâches pouvant être déléguées dès lors que les améliorations prévues ou en cours auront été apportées aux dispositifs nationaux; tâches dépassant les capacités nationales qui ne peuvent être effectuées sans un apport important de ressources complémentaires. Lorsque cet exercice prendra fin et aura reçu l'aval du Conseil national de la sécurité, un plan de transition commencera à être élaboré. J'espère que je pourrai fournir d'autres précisions sur le plan dans mon prochain rapport.

68. Dans sa résolution 1938 (2010), le Conseil de sécurité a demandé que les objectifs clefs actuellement établis pour la phase de retrait de la MINUL soient révisés de manière à y inclure des objectifs qui sont jugés nécessaires pour assurer le succès de la transition et notamment le transfert des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL aux autorités nationales. Ces objectifs pour la transition sont énoncés dans l'annexe I au présent rapport.

VIII. Observations

69. Le Libéria a atteint une étape critique avec le lancement du processus électoral. Je suis encouragé de constater que l'inscription des électeurs se déroule de manière pacifique et tiens à féliciter les institutions nationales qui participent à l'organisation de cette opération et en assurent la sécurité, avec l'aide du système des Nations Unies. Le succès des élections dépendra dans une large mesure de leur crédibilité. Il importe que la Commission électorale nationale reste objective, transparente et équilibrée, et qu'elle maintienne un certain niveau d'impartialité, tout en respectant le calendrier électoral. En outre, il est d'une importance primordiale que les personnalités politiques assument la responsabilité de leurs paroles et de leurs actes, ce qui contribuera à créer un climat politique propice à des élections crédibles et pacifiques et au transfert harmonieux du pouvoir. Cela témoignerait des progrès remarquables que le pays a accomplis au cours des sept dernières années.

70. J'engage en outre les autorités nationales à organiser rapidement des campagnes d'instruction civique de vaste portée à l'intention des électeurs pour veiller à ce que tous ceux qui peuvent voter soient pleinement informés de leurs choix, pour le référendum et les élections, ainsi que des possibilités qui leur sont offertes de participer. Je suis en particulier encouragé de constater qu'une importance est accordée à la participation des femmes. L'on ne saurait toutefois sous-estimer les problèmes qui se posent sur le plan politique et dans les domaines de la sécurité et de la logistique, et souligner l'importance critique que revêtiront la planification initiale et la coordination.

71. Tandis que l'amélioration des secteurs de la sécurité et de la justice se poursuit, la fourniture d'une aide accélérée au secteur de la sécurité jouera un rôle essentiel pour consolider la paix encore fragile dans ce pays, et il reste à accomplir un travail considérable en prévision du transfert à terme des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL aux autorités nationales. Des efforts concertés s'imposent pour remédier aux graves lacunes dans le secteur de la sécurité et de la justice, qui ont été recensées lors de l'exercice commun de planification de la transition effectué par le Gouvernement et le système des Nations Unies, avec l'aide financière et technique coordonnée des principaux partenaires. Il est de la plus haute importance que des parties essentielles de la législation se rapportant à la réforme du secteur de la justice soient adoptées à titre prioritaire. J'invite les partenaires du Libéria à fournir une aide financière généreuse par le biais de mécanismes concordant avec les priorités nationales, tels que le Fonds pour la consolidation de la paix et le Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la justice et la sécurité. J'espère que l'engagement de la Commission de consolidation de la paix au Libéria apportera des avantages concrets dans les domaines de la réforme du secteur de la justice, de l'état de droit et de la réconciliation nationale, qui sont des questions prioritaires, ce qui faciliterait aussi le transfert des responsabilités dans le domaine clef de la sécurité et d'autres domaines, de la MINUL aux autorités nationales.

72. À cet égard, l'exercice commun de planification entrepris par le Gouvernement et les organismes des Nations Unies pour faciliter la transition à terme de l'opération de maintien de la paix doit demeurer une tâche prioritaire. Il importe au plus haut point que des efforts résolus soient déployés pour atteindre les objectifs pour la transition exposés dans l'annexe au présent rapport, qui visent à définir plus avant les tâches essentielles à accomplir pour effectuer une transition responsable, sachant qu'elles jouent un rôle déterminant pour effectuer un transfert harmonieux et durable des responsabilités. J'encourage vivement le Gouvernement libérien à participer activement à la planification de la transition car, en montrant la voie à suivre, il aidera à mieux définir les mesures qui devront être prises.

73. Je me félicite de la création tant attendue de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, qui revêt une importance décisive pour faciliter la réconciliation nationale et pour veiller à ce que le Libéria respecte ses obligations internationales en matière de droits de l'homme. La Commission étant désormais opérationnelle, j'invite le Gouvernement à établir rapidement un plan précis en vue de donner suite aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation et de mettre en place les structures voulues pour entreprendre une réforme institutionnelle d'envergure, ainsi que de progresser dans d'autres domaines évoqués dans le rapport.

74. Je constate avec préoccupation que les progrès dans la lutte contre la corruption ont été entravés par des obstacles juridiques et autres. Une volonté politique plus ferme est nécessaire pour garantir que les affaires en suspens seront réellement jugées. Je demande donc au Gouvernement d'appliquer de manière systématique le principe de la bonne gouvernance et de faire respecter l'état de droit afin qu'il puisse remédier au manque de crédibilité dont il fait l'objet, en raison de l'impunité qui est réservée aux actes de corruption.

75. La croissance économique et l'augmentation des investissements étrangers au Libéria sont des signes encourageants qui indiquent que le pays s'est engagé sur la voie du relèvement économique, allant de pair avec la création de nouveaux emplois et une augmentation des recettes publiques, qui sont essentielles pour assurer la prestation efficace de services sociaux et autres. Par ailleurs, il importe que le Gouvernement assure le contrôle de la mise en œuvre des contrats de concession, de manière à désamorcer les conflits liés au travail ou à la terre qui découlent fréquemment de la conclusion de tels accords ou de leur extension. Je suis encouragé par l'action qui a été menée à cet égard et engage les autorités nationales à redoubler d'efforts dans ce domaine.

76. L'évolution inquiétante de la situation en Côte d'Ivoire risque de mettre en danger la sécurité dans la sous-région. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance au Gouvernement et au peuple libériens qui ont généreusement accueilli des dizaines de milliers de réfugiés ivoiriens, essentiellement des femmes et des enfants, fuyant les troubles dans leur propre pays. Le fardeau qui pèse sur le Libéria à la suite de cette grave crise humanitaire est considérable. J'invite les donateurs à fournir une aide généreuse au Plan d'action humanitaire d'urgence pour le Libéria afin qu'un montant suffisant de ressources soit disponible pour faire face à la crise. Je salue les efforts résolus que déploient le Gouvernement et la MINUL pour surveiller la situation le long de la frontière et leur demande de rester vigilants pour empêcher que la violence se généralise. Je suis profondément préoccupé par les informations faisant état de la participation de mercenaires libériens dans la crise en Côte d'Ivoire et salue les propos tenus par la Présidente, Johnson-Sirleaf, qui a condamné publiquement les nouvelles opérations de recrutement et prié les jeunes Libériens de ne pas s'enrôler.

77. En conclusion, je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance à ma Représentante spéciale au Libéria, Ellen Margrethe Løj, et au personnel civil et militaire de la MINUL pour leur contribution à la consolidation de la paix au Libéria. Je voudrais remercier aussi tous les pays qui ont fourni des effectifs militaires et de police, la CEDEAO, l'Union africaine, le Groupe de contact international pour le Libéria, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales pour leurs contributions et pour leur engagement en faveur de la consolidation de la paix et d'un appui au développement du Libéria.

Annexe I

Objectifs de la MINUL pour la transition

L'objectif stratégique que l'ONU s'est fixé au Libéria consiste à aider le Gouvernement libérien à consolider la paix et à stabiliser la situation en matière de sécurité, en coopération avec les institutions nationales qui sont à même d'assurer le maintien de la sécurité et de la stabilité indépendamment d'une mission de maintien de la paix.

<i>Objectifs clefs^a</i>	<i>Indicateurs des progrès</i>
Mise au point et application d'une stratégie et d'un plan pour le transfert des responsabilités dans le domaine de la sécurité de la MINUL aux autorités nationales	<p>Une évaluation de la situation est effectuée par le Gouvernement libérien et les organismes des Nations Unies (évaluation nationale des risques et recensement des atouts et des lacunes existant dans ce domaine). Des problèmes critiques précis à cet égard devant être réglés avant le retrait de la MINUL sont définis.</p> <p>Une stratégie de transfert des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL aux autorités nationales est élaborée par le Gouvernement libérien et les organismes des Nations Unies.</p> <p>Mise au point d'un plan détaillé de transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux autorités nationales et définition de critères à cet égard</p> <p>La sécurité des installations nationales d'importance critique est assurée par les autorités nationales.</p>
Mise en place d'un dispositif national de sécurité s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale élaborée à cet égard	<p>Des lois fondamentales sont adoptées, notamment la loi sur la réforme de la sécurité et les renseignements (<i>National Security Reform and Intelligence Act</i>).</p> <p>Une stratégie nationale de défense est approuvée et mise en œuvre.</p> <p>Les crédits affectés au secteur de la sécurité augmentent progressivement, de même que l'aide internationale, l'objectif étant en particulier d'améliorer le dispositif de sécurité grâce à un appui logistique, à des moyens de mobilité et à la création d'infrastructures.</p> <p>Le contrôle civil du secteur de la sécurité est renforcé, les comités législatifs de sécurité existants sont notamment plus efficaces et des mécanismes visant à encourager la participation de la société civile sont mis en place.</p>

^a Les objectifs clefs indiquent les progrès accomplis dans la réalisation du mandat de la MINUL et la création des conditions voulues pour permettre à la Mission d'atteindre son objectif stratégique au Libéria. L'objectif qui consiste à stabiliser la situation en matière de sécurité est atteint lorsque les institutions nationales chargées de la sécurité sont assez développées pour pouvoir fonctionner indépendamment de l'aide d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, et peuvent être encore développées durablement par le Gouvernement libérien, avec l'aide de partenaires bilatéraux.

*Objectifs clefs^a**Indicateurs des progrès***Les institutions nationales chargées de la sécurité assurent le maintien de l'ordre public.**

Un dispositif d'appui essentiel en matière de logistique, de mobilité, de communication et d'infrastructure est mis en place durablement à l'échelle nationale pour la Police nationale, y compris pour ses unités spécialisées.

Le développement institutionnel et l'administration de la Police nationale sont renforcés aux fins d'améliorer la responsabilité et l'efficacité.

1 000 policiers du Groupe d'appui de la Police nationale sont formés, armés, équipés et déployés sur l'ensemble du territoire national.

Le Groupe d'appui de la Police nationale est déclaré opérationnel^b.

Le Groupe d'intervention d'urgence de la Police nationale est déclaré opérationnel et équipé pour faire face aux problèmes de sécurité dans les régions urbaines et rurales.

Les structures de commandement et de contrôle de la Police nationale, y compris de ses unités spécialisées, sont améliorées et décentralisées.

Les effectifs de la Police nationale sont revus et ajustés et les postes rationalisés de manière à assurer une présence dans tout le pays.

L'École nationale de police dispense une formation aux organismes officiels chargés de faire respecter la loi.

Les moyens d'assurer la sécurité dans les prisons et d'intervenir en cas de troubles sont renforcés.

Des progrès soutenus sont accomplis dans la mise en œuvre de plans stratégiques par la Police nationale et le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion.

Amélioration des dispositifs nationaux de sécurisation et de contrôle des frontières

Les forces armées du Libéria ont élaboré leur plan de formation annuel et prévoient d'organiser une formation conjointe avec la MINUL.

Les forces armées du Libéria effectuent des patrouilles aux frontières indépendamment de la MINUL.

Les forces armées du Libéria sont déclarées opérationnelles au niveau des bataillons, y compris des unités d'appui aux services.

La garde côtière a atteint un niveau opérationnel minimal et est à même de dispenser une formation de base et de fournir du matériel essentiel.

^b Opérationnel : existence de capacités fonctionnelles, dotées de structures de commandement et de gestion clairement établies; structure organisationnelle transparente, responsable et adéquate; organisation de cours de formation continue et de recyclage; et moyens logistiques adéquats (ressources financières, matériel et communication). Ces capacités devraient être étayées par une philosophie ou un projet de base et jugées viables à long terme au niveau national.

*Objectifs clefs^a**Indicateurs des progrès*

	<p>Un dispositif d'appui essentiel en matière de logistique, de mobilité, de communication et d'infrastructure est mis en place pour le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, et un plan opérationnel est élaboré en vue d'assurer le maintien des capacités à long terme.</p> <p>Le personnel du Bureau de l'immigration et de la naturalisation est formé, équipé et déployé aux 36 postes frontière officiels.</p> <p>Des progrès soutenus sont accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique élaboré par le Bureau de l'immigration et de la naturalisation.</p> <p>Un service chargé de lutter contre la criminalité transfrontalière est créé et est opérationnel.</p>
<p>Renforcement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays</p>	<p>Les représentants du Gouvernement peuvent avoir accès à des régions stratégiques grâce à la mobilité accrue du personnel et au développement des équipements essentiels.</p> <p>Les services administratifs établis dans les comtés continuent de développer leur capacité opérationnelle.</p> <p>5 pôles régionaux pour la sécurité et la justice sont créés.</p> <p>Des dispositifs de sécurité sont en place et fonctionnent à l'échelle nationale, y compris les conseils de sécurité établis au niveau des comtés.</p>
<p>Conduite d'élections nationales pacifiques, crédibles et acceptées en 2011</p>	<p>Le calendrier électoral arrêté par la Commission électorale nationale est maintenu et toutes les manifestations importantes sont organisées avec succès.</p> <p>Les institutions nationales chargées de la sécurité sont en première ligne pour assurer la sécurité des activités électorales, y compris des élections.</p> <p>Des élections générales pacifiques et crédibles et des tours de scrutin sont organisés.</p> <p>Transition pacifique vers le Gouvernement démocratiquement élu</p>

Objectifs contextuels^c

Indicateurs de progrès

Amélioration de l'accès à la justice et de l'efficacité du système de justice pénale

Présence de composantes de justice pénale (police, accusation, défense, systèmes judiciaire et pénitentiaire) dans tous les comtés, dotées de personnel, de matériel et d'installations

Une réforme des textes de loi fondamentaux est menée à bien comme suite aux recommandations de la Commission de la

réforme législative et en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Des mécanismes de gestion des dossiers et des systèmes de registre ont été créés à l'échelle de l'ensemble du système et sont opérationnels.

Des centres de formation et d'éducation dans le domaine juridique sont mis en place et peuvent offrir des cours aux juges, aux magistrats, aux conseils de la défense, aux procureurs, aux étudiants en droit et aux membres du barreau.

Des mécanismes de responsabilisation sont en place pour la gestion des fonds versés ou confiés aux tribunaux.

Le Bureau de l'administration pénitentiaire se dote des moyens voulus pour fournir des soins de base aux prisonniers.

La Commission nationale indépendante des droits de l'homme est opérationnelle et accessible dans l'ensemble du pays.

Des données de référence sont définies pour le système de justice militaire, notamment une doctrine, des directives et des textes de loi.

Évolution du processus de réconciliation nationale

Des structures sont mises en place pour donner suite aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

Le Groupe de travail chargé de réviser la Constitution et la Commission de la réforme législative font des propositions de réformes législative et constitutionnelle.

Le Groupe de travail chargé de réviser la Constitution et la Commission de la réforme législative font des propositions de réformes législative et constitutionnelle.

D'autres modes de règlement des différends sont officiellement établis (pour les différends fonciers ou ethniques).

Une loi sur la vente des terres domaniales (*Public Land Sale Law*) est promulguée, promue et mise en application.

^c Les objectifs contextuels sont des conditions ou des facteurs qui sont susceptibles de raviver des conflits violents ou d'influer sur les objectifs clefs et de mettre en danger la sécurité.

*Objectifs contextuels^c**Indicateurs de progrès***Amélioration de la capacité des pouvoirs publics d'atténuer les facteurs de conflit**

Les pouvoirs publics sont en mesure de remédier aux problèmes de sécurité posés par les personnes marginalisées, notamment les jeunes chômeurs, et mettent en œuvre des programmes ciblant les régions à risque.

Des mécanismes sont mis en place de manière systématique afin de désamorcer les tensions liées à la réglementation de l'exploitation des ressources naturelles et au développement des contrats de concession, y compris les conflits liés au travail.

Des progrès sont accomplis sur la voie d'une meilleure gestion des finances publiques.

Promotion et application de la loi sur la gestion des finances publiques (*Public Financial Management Act*)

Exploitation transparente des ressources naturelles et respect des obligations prévues au titre de l'Initiative de transparence des industries extractives et du Processus de Kimberley

Il est donné suite aux recommandations figurant dans les rapports d'audit de la Commission générale de vérification.

Mise en œuvre et promotion de stratégies de lutte contre la corruption par la Commission libérienne de lutte contre la corruption.

Annexe II

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et de police au 1^{er} février 2011

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>		
Allemagne	0	0	0	0		5
Argentine	0	0	0	0		12
Bangladesh	14	7	1 433	1 454		16
Bénin	2	1	0	3		0
Bolivie (État plurinational de)	2	1	0	3		0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0		13
Brésil	0	2	0	2		0
Bulgarie	2	0	0	2		0
Chine	2	6	558	566		18
Croatie	0	2	0	2		0
Danemark	3	2	0	5		0
Égypte	5	0	0	5		7
El Salvador	2	0	0	2		2
Équateur	2	1	0	3		0
États-Unis d'Amérique	4	5	0	9		11
Éthiopie	8	4	0	12		0
Fédération de Russie	4	0	0	4		9
Fidji	0	0	0	0		30
Finlande	0	2	0	2		0
France	0	1	0	1		0
Gambie	1	0	0	1		22
Ghana	9	7	700	716		22
Inde	0	0	0	0	243	4
Indonésie	1	0	0	1		0
Jordanie	4	5	114	123	240	14
Kenya	0	0	0	0		14
Kirghizistan	3	0	0	3		3
Malaisie	6	0	0	6		0
Mali	1	0	0	1		0
Mongolie	0	2	148	150		0
Monténégro	2	0	0	2		0
Namibie	1	3	0	4		6
Népal	2	3	15	20	240	12
Niger	2	0	0	2		0
Nigéria	12	9	1 553	1 574	119	31
Norvège	0	0	0	0		11
Ouganda	0	0	0	0		11

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>		
Pakistan	7	10	2 942	2 959		28
Paraguay	2	1	0	3		0
Pérou	2	2	0	4		0
Philippines	2	1	115	118		32
Pologne	2	0	0	2		3
République de Corée	1	1	0	2		0
République de Moldova	2	0	0	2		0
République tchèque	0	0	0	0		5
Roumanie	2	0	0	2		0
Rwanda	0	0	0	0		3
Samoa	0	0	0	0		0
Sénégal	1	1	0	2		0
Serbie	4	0	0	4		5
Sri Lanka	0	0	0	0		11
Suède	0	0	0	0		11
Togo	2	1	0	3		0
Turquie	0	0	0	0		25
Ukraine	2	2	275	279		19
Uruguay	0	0	0	0		1
Yémen	0	1	0	1		5
Zambie	3	0	0	3		26
Zimbabwe	2	0	0	2		35
Total	128	83	7 853	8 064	842	485

